



Pension alimentaire et droit de l'homme sur son enfant après séparation.

Par **Dymo**, le **20/10/2021 à 15:12**

Bonjour,rnrnJ'ai rencontré la mère de mes enfants (d'origine française) en Angleterre. Lors de notre rupture, elle a décidé de rentrer en France. J'aurais aimé savoir si c'est moi qui doit financer mon billet d'avion Londres-Rennes en plus de la pension alimentaire ? Aussi, compte tenu de ses hauts revenus et de ses basses dépenses (elle ne paye plus de loyer), comment être sûr que je lui verse le montant correct pour la pension ?rnrnMerci d'avance.

Par **amajuris**, le **20/10/2021 à 15:50**

bonjour,rnrnle montant de la pension alimentaire a-t-il été fixé à l'amiable entre les 2 parents ou s'agit-il d'un décision du juge aux affaires familiales ?rnrnsalutations

Par **Dymo**, le **20/10/2021 à 16:13**

Bonjour, merci de votre intérêt. Le montant de la pension alimentaire à été fixé grace à un simulateur de calcul de pension alimentaire trouve sur le site Internet servicepublic.fr
rnrnNeanmoins il ne prend pas en compte les revenus de la personne qui doit perception cette pension.

Par **amajuris**, le **20/10/2021** à **17:01**

donc, le montant de la pension alimentaire, résulté d'un accord amiable entre les parents. En cas de désaccord entre les parents, il faut passer par le juge aux affaires familiales car sa décision s'applique aux 2 parents et ne peut-être modifiée car le JAF.

Par **Dymo**, le **20/10/2021** à **17:34**

Okay, merci